



# La santadrionne



LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT ANDRÉ DE BOÈGE  
NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2014 - N° 4

## Edito

La fin de l'année approche. C'est une période de fêtes et de convivialité. Peut-être vous laisserez-vous tenter par des chants de Noël et des produits régionaux. C'est aussi l'un des objectifs de la Santadrionne que de nous rapprocher les uns des autres...

Toutes l'équipe municipale vous souhaite un très joyeux Noël et une bonne fin d'année !

## La fête des écoles et le marché éphémère

La fête de Noël des enfants de l'école primaire de S<sup>t</sup> André, organisée par l'APE, aura lieu le 13 décembre dans la salle des fêtes. Au programme : chants de Noël des enfants dès 14h suivi d'un spectacle conté et chanté par la troupe des «Contes Joyeux» ([www.contesjoyeux.ch](http://www.contesjoyeux.ch)) qui fera rêver petits et grands. Le père Noël devrait comme à son habitude nous rendre visite à cette occasion.



La municipalité profite de cet événement pour organiser à partir de 16h un marché éphémère qui rassemblera des artisans-commerçants locaux au chef-lieu. Au moment de l'écriture de ces lignes les participants inscrits sont les suivants :

- Denis PAGNOT, chèvreserie de la Trappaz à Onnion (fromages de chèvres)
- Véronique LIOT, les délices de Torchebise à H.Lullin (confitures de fleurs)
- Daniel GUILLAND, les Dauphins 74 à Contamine sur Arve (poissons)
- Éric BONAMOUR, les champagnes Alain Bedel à Boège
- Rolf BOSS, la ferme de la Sourçe à Viuz (légumes bio)
- Olivier LAMBERT, boulangerie de Sevraz a Viuz (pain au feu de bois)
- Thierry BAUD.GRASSET, la boucherie des Pallud à Viuz

N'hésitez pas à venir partager ce moment de convivialité avec nous.

## Recensement



Tous les 5 ans la population de Saint André est recensée comme pour toutes les villes de moins de 10000 habitants. Ce recensement est obligatoire, il permet entre autre de recevoir des subventions de l'État en fonction du nombre d'habitants.

Il aura lieu entre le 15 janvier et le 14 février 2015. Cette année, Monsieur **Jean Marie Frolo** (photo ci-contre) sera notre agent recenseur. Il sera muni d'une carte tricolore. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

## Urbanisme...

### Quelles formalités pour votre projet :

Types de travaux	Démarche administrative
Construction nouvelle de plus de 20 m <sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol	<u>Permis de construire</u>
Construction nouvelle de moins de 20 m <sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol	<u>Déclaration préalable de travaux</u>
Travaux sur construction existante (extension, garage accolé, véranda) : construction de moins de 20 m <sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol	<u>Déclaration préalable de travaux.</u> Le seuil est relevé à 40 m <sup>2</sup> sous 2 conditions : le terrain doit être en zone urbaine, l'extension ne doit pas porter les surfaces totales de la construction à plus de 170 m <sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol.
Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment	<u>Déclaration préalable de travaux</u>

### Les règles à appliquer :

Vous devez consulter le règlement de la zone du PLU (Plan Local d'urbanisme) ainsi que le PPR (Plan de Prévention de risques) afin de savoir si votre projet est réalisable. Ces documents et les différents formulaires sont disponibles en mairie.

**Le conseil municipal sera extrêmement vigilant sur les constructions sans autorisation.**

### Le droit de préemption

Le conseil municipal a institué le droit de préemption urbain dans les zones U et AU sur l'ensemble de la commune. Cela se traduit par l'envoi de déclarations d'intentions d'aliéner (DIA) lors des ventes auxquelles la commission d'urbanisme statuera la possible acquisition des biens en vente par la commune de S<sup>t</sup> André sur la base des projets.

## INFO IMPORTANTE

En vue d'établir un règlement forestier sur la commune, la commission «Environnement, forêt et rivière» souhaite ouvrir une commission extra-municipale pour permettre aux habitants concernés de s'exprimer. Le nombre de places étant limité, seuls les premiers inscrits en mairie seront retenus.

### *Les travaux en cours*

**PRESBYTÈRE** : Les aménagements extérieurs seront terminés par le goudronnage pour la mi-décembre. L'engazonnement du jardin se fera au printemps. L'intérieur des locaux de la mairie, au rez-de-chaussée, est pratiquement terminé. Pose des luminaires et nettoyage complet de ce niveau programmé pour la 1<sup>ère</sup> quinzaine de décembre. Il restera la livraison et l'installation du matériel informatique. Cette dernière étape terminée, le planning de déménagement de la mairie pourra être établi.

## les élus à la ferme

Le samedi 18 octobre, les élus de la vallée se sont retrouvés à Villard au GAEC de Miribel, à la Gruaz chez les Mouthon.

Cette visite a été organisée par la chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc afin de leur expliquer l'agriculture, ses conditions d'exercice et ses besoins pour fonctionner.

Tout au long de l'après midi, les élus ont visité l'exploitation à travers 3 ateliers installés et animés par les agriculteurs. Les thèmes : l'alimentation des vaches laitières et les soins au troupeau, la traite (qualité du lait, reblochon, AOC Abondance), les déjections et les épandages, le lisier.

Lors de ce temps d'échanges, les agriculteurs ont pu présenter leur activité, valoriser l'ensemble des rôles de l'agriculture dans le territoire notamment au niveau des paysages et rappeler aux élus que leur participation à l'élaboration du prochain schéma de cohérence territorial (SCOT) est indispensable.

### *Le repas des aînés*

Le dimanche 26 octobre, les aînés se sont retrouvés à la salle des fêtes, pour partager un repas préparé par Olivier Brand et servi par les membres du CCAS dans une ambiance chaleureuse et conviviale. L'animation musicale était assurée par Bastien Babaz et les amateurs de musette ont enchaînés valses et tangos tout au long de l'après-midi.

Les dames se sont vues offrir des bonbonnières de bonbons artisanaux et les messieurs ont reçu une petite fiole de gniole.



### *Le 11 novembre 2014 en Vallée Verte raconté par M. Gaston Ruhin*

La cérémonie cantonale du 11 novembre 2014 s'est déroulée à St André avec une ferveur particulière pour marquer le centenaire du début de la grande guerre 1914-1918 et honorer la mémoire de nos poilus morts pour la France, avec la participation massive des anciens combattants de la Vallée et de la population.

À la fin de la cérémonie religieuse à l'Église, Quentin, 14 ans, petit-fils d'ancien combattant en tenue rouge de poilu, a lu magistralement la lettre d'un soldat à sa mère. La fanfare de Fillinges a accompagné en musique le trajet conduisant au monument aux morts. Après la lecture des messages officiels, le dépôt de gerbe a été assuré par monsieur le Maire, monsieur le président de la communauté de communes et monsieur le conseiller général.

Carmen Rouaud fait la lecture de la lettre d'une mère qui apprend la mort de son fils par le Maire de sa commune. S'en suit «l'appel aux morts» par le président des anciens combattants, accompagné de deux jeunes filles, Léa et Clémence. Raymond Dunand, 97 ans, dernier fils de Dunand Joseph Marie, mort pour la France, orphelin à 11 mois, assistait très ému à la cérémonie. Après le respect de la minute de silence, la «Marseillaise» et les «Allobroges» étaient jouées par la fanfare. Les enfants des écoles ont clôturé la cérémonie en chantant le poignant «Chant des partisans» (photo). Le vin d'honneur a été servi aux participants à la salle des fêtes par la municipalité.

## *À noter dans les agendas !*

**LA MIE CALLY** vous invite à la dernière fournée de l'année le dimanche 7 décembre à partir de midi. Les prochaines fournées auront lieu les dimanches 1 mars, 7 juin et 30 août 2015.



**La fête de la Saint André** aura lieu le 7 décembre.



**Les vœux du maire** pour l'année 2015 auront lieu à la salle des fêtes le samedi 10 janvier à 11h.